

Date de dépôt : 25 mai 2011

Pétition

pour la survie de l'atelier Danse Manon Hotte/compagnie Virevolte

Mesdames et
Messieurs les députés,

Déposée par le « Comité de soutien à l'Atelier Danse Manon Hotte (ADMH) pour la poursuite de son projet pédagogique et artistique indispensable au dynamisme et à l'innovation de l'enseignement de la danse contemporaine à Genève ».

A l'heure actuelle, l'ADMH, école certifiée Artistique, accréditée et membre de la Confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze, est en péril.

L'indemnité allouée par l'Etat à l'ADMH, dans le contrat de prestations conclu en décembre 2010 avec le DIP en tant qu'école mandatée pour l'enseignement artistique de base délégué en danse, ne lui permet pas de faire face aux coûts engendrés par les exigences administratives du processus d'accréditation et de remplir les missions pour lesquelles il a été accrédité. Malgré ses mises en garde, l'ADMH a été contraint de signer ce contrat, à défaut de quoi il aurait dû renoncer à entrer dans la Confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze et aurait perdu de facto tout le travail et les frais engagés dans ce processus.

La situation de l'ADMH est arrivée à un point tel que l'école **devra fermer ses portes à la fin de cette année scolaire si une solution n'est pas urgemment trouvée**, alors même qu'elle est unanimement reconnue par les autorités, les professionnels, les élèves et leurs parents pour la qualité de ses prestations.

Unique en son genre en Suisse romande et fort d'une pratique de 18 années, l'ADMH est **un espace incontournable pour la création en danse contemporaine** ainsi que pour ses propositions pluri et interdisciplinaires. Il

permet aux jeunes danseurs en formation d'aborder la création chorégraphique dès le plus jeune âge et de rencontrer des artistes de différentes disciplines actifs à Genève et dans la région.

Plus de **150 enfants et adolescents**, dont **9 en formation pré-professionnelle du danseur-créateur**, et **une vingtaine d'adultes** bénéficient actuellement d'une formation à l'ADMH. Une équipe pédagogique de **sept professeurs** participent de manière active à l'évolution d'un cursus d'étude innovant en matière de pédagogie de la danse.

L'ADMH est un espace unique à Genève qui ne se contente pas d'offrir une formation contemporaine, mais contribue au renforcement et au développement de la danse en partageant avec le public genevois **sa réflexion sur la pédagogie de la danse**, notamment à travers l'organisation de répétitions ouvertes, plateformes d'échanges, conférences, tables rondes et débats. L'ADMH centre son action pédagogique et chorégraphique sur la place accordée aux jeunes en tant que porteurs de l'avenir artistique et culturel de la Cité.

Nous sommes d'autant plus choqués par la situation financière de l'ADMH que le DIP, qui a lui-même mandaté de 2006 à 2009 l'ADMH pour la conception méthodologique d'un cursus de formation de base en danse contemporaine, ne lui donne pas les moyens financiers de pérenniser et de faire bénéficier les élèves des résultats de ce travail de grande qualité pédagogique reconnu par les experts dans le cadre du processus d'accréditation.

Les personnes soussignées expriment leur profond soutien envers la démarche artistique et pédagogique de l'ADMH, unique à Genève, et demandent instamment que tout soit mis en œuvre pour que l'ADMH ne disparaisse pas de l'offre d'enseignement en danse contemporaine en lui donnant les moyens nécessaires à la réalisation du mandat pour l'enseignement artistique de base délégué dans le domaine de la danse que le DIP lui a confié depuis décembre 2010.

N.B. 4'683 signatures
p.a Atelier Danse Manon Hotté
21, avenue des Tilleuls
1203 Genève